

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER  
DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2026**

*Sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Maire  
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents  
et ouvre la séance à 20h00*

**Présents** : MM. ALLEMANN Christian, MOSER Antoine, LUDWIG Claude et SIMON Olivier  
MMES FIMBEL Katia, GOEPFERT Marie-Line, BAUMLE Myriam, SUTTER Anne-Catherine et  
WAFFLARD Stéphanie

**Absents excusés** : STARCK Régis, JURET Josiane, CHEVAL Guy, CARL Christelle et HUMM Kévin

**Absents non excusés** : /

**Procurations** :

- Mme JURET Josiane à M. LUDWIG Claude

**Secrétaire de séance** : Katia FIMBEL

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25/11/2025
2. Fonds de concours-Saint-Louis Agglomération
3. Cimetière-concessions
4. Questions financières
5. ONF – Etat des coupes-année 2026
6. Compte-rendu des commissions
7. Divers

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des absents excusés et non excusés ainsi que les procurations données.

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25/11/2025**

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres. Au terme de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le président de la séance et la personne désignée comme secrétaire de séance sont habilités juridiquement à le signer. Le conseil municipal peut évoquer ses commentaires ou objections. Le procès-verbal est approuvé.

**POINT 2 – FONDS DE CONCOURS – SAINT-LOUIS AGGLOMERATION (SLA)**

M. le Maire rappelle au conseil que nous avons soumis une demande de subvention à SLA dans le cadre du fonds de concours. Il s'agit d'une enveloppe allouée à chaque commune pour des projets conformes à leur charte. Dans notre cas, nous avons présenté les travaux concernant l'aménagement de l'aire de jeux près de l'école. En conséquence, une subvention de 30 728,08 € nous a été accordée. SLA invite le



conseil municipal à délibérer afin d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'attribution. Il précise également qu'un reliquat d'environ 6 000 € reste disponible jusqu'au 31/12/2026.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve la convention d'attribution du fonds de concours de Saint-Louis Agglomération (SLA) d'un montant de 30 728,08 €, correspondant à l'aménagement de l'aire de jeux près de l'école.

Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Par ailleurs, M. le Maire indique que nous recevrons également une subvention représentant 30 % du montant du Grand Est.

### **POINT 3 – CIMETIERE-CONCESSIONS**

M. le Maire explique qu'au cimetière, trois concessionnaires refusent de renouveler leur contrat.

N° concession	N° emplacement	Durée	Date de début	Concessionnaire
420	A131	15 ans	01/01/1990	M. VOLANT Victor
422	A084A	15 ans	01/01/1995	M. GERBER Robert
415	A042	15 ans	01/11/1996	M. GUTZWILLER Jean

M. le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la reprise par la commune de ces concessions. Il s'agit de les faire libérer afin de les rendre disponibles pour de nouvelles inhumations, en les intégrant dans l'ossuaire. À ce jour, il reste sept concessions libres. M. Ludwig demande si ces concessions sont perpétuelles. Il lui est répondu que non, seule celle des curés est perpétuelle.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise M. le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service ces concessions pour de nouvelles inhumations.

Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

### **POINT 4 – QUESTIONS FINANCIERES**

#### **4.1 : Marché public - rénovation des enrobés trottoirs**

M. le Maire rappelle qu'il y a quelque temps, un devis avait été établi par l'entreprise TP3F pour la rénovation des trottoirs de la rue Charles de Gaulle, d'un montant de 120 000 €. Un appel d'offres a ensuite été lancé, auquel ont répondu trois entreprises :

Entreprise Encer pour 108 460 € HT

Entreprise TP3F pour 98 704,50 € HT

Entreprise Wiedmer pour 99 663,86 € HT

M. le Maire précise que ces montants sont négociables. Il a ainsi contacté l'entreprise TP3F, avec laquelle il a négocié, et le montant final convenu est de 95 000 € HT. Les travaux devraient débuter en février, sous réserve des conditions météorologiques, avec une clause de pénalité de retard intégrée au marché.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve la rénovation des trottoirs de la rue Charles de Gaulle.

Approuve l'offre et l'intervention de l'entreprise TP3F pour un montant de 95 000 € HT.

Autorise le Maire à signer le marché et tous les documents afférents

#### ✚ 4.2 : Subvention maître-nageur sauveteur-RPI

M. le Maire lit la demande de subvention reçue en mairie. La directrice d'école nous informe que cette année, le nombre d'accompagnateurs parents est insuffisant pour encadrer les séances de natation. Elle propose donc d'engager un maître-nageur sauveteur (MNS) lors des séances, au coût de 23,60 € par séance, soit 236 € pour les 10 séances, à répartir entre les deux communes du RPI.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :  
Approuve la prise en charge du coût du MNS pour 236 €  
Autorise le Maire à signer le marché et tous les documents afférents.

#### ✚ 4.3 : Demandes de subventions Collège des Missions Blotzheim

M. le Maire lit une demande de subvention du Collège des Missions à Blotzheim, sollicitant une aide pour trois élèves résidant dans la commune, participant à deux séjours scolaires : un au château de Grande Romainne (420 €/élève) et un autre dans le Jura (300 €/élève). Les élèves concernés sont Eliot Galinier, Joa Frisch et Nathan Robé.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :  
Approuve l'attribution d'une subvention pour ces séjours.  
Fixe à 60 € par élève, soit un total de 180 €, le montant de la contribution.  
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

#### ✚ 4.4 : Changement ordinateurs école

M. le Maire rappelle qu'au dernier conseil d'école, il a été signalé que le matériel informatique des institutrices était défaillant. Notre prestataire informatique a évalué le matériel, qui s'est avéré très ancien et impossible à mettre à jour. Il serait donc prudent de remplacer les trois ordinateurs. L'entreprise Exenta a proposé un devis de 3 128,66 € HT, soit 3 754,39 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :  
Approuve le remplacement des trois ordinateurs.  
Valide le devis de l'entreprise Exenta pour 3 128,66 € HT.  
Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

#### ✚ 4.5 : Aire de jeux – école

M. le Maire donne la parole à M. Allemann, qui rappelle qu'un devis de l'entreprise Muller Paysage, d'un montant de 4 800 € HT (5 760 € TTC), avait été réceptionné pour la plantation de 5 arbres et la pose de gazon. Après travaux à l'aire de jeux, il s'avère qu'il ne reste que de l'espace pour planter deux arbres, la distance de sécurité autour des équipements étant trop restrictive pour en planter davantage. Mme Baumlé suggère de planter ces arbres le long de la rue Breton, mais M. Allemann explique que les trottoirs de 50 cm ne permettent pas cette implantation sans impacter la voirie et les voisins. Il précise cependant que l'ombre sera quand même présente dans l'aire de jeux.

L'entreprise Muller Paysage a donc établi un nouveau devis pour deux arbres et du gazon, pour 3 154 € HT (3 784,80 € TTC). D'autres devis ont été sollicités, seul celui de Mgreen 68 étant reçu, pour 2 611,58 € HT (3 133,90 € TTC). Mme Fimbel demande si la taille des arbres est identique à celle du devis initial, ce qui est confirmé par M. Allemann. Il précise également avoir demandé un devis supplémentaire à cette entreprise pour deux arbres à installer sur le parvis de l'église, pour 1 737,04 € HT (2 084,45 € TTC).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve l'achat de 4 arbres.

Valide le devis de Mgreen 68 pour deux arbres et gazon, pour 3 154 € HT.

Approuve le devis de Mgreen 68 pour deux arbres sur le parvis, pour 1 737,04 € HT.

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

En conclusion, M. le Maire informe que pour le giratoire et les écluses, la commune recevra une subvention supplémentaire de 40 000 €, qui devrait être versée avant le 31/01/2026.

## **POINT 5 – ONF-ETAT DES COUPES-ANNEE 2026**

M. le Maire informe qu'en réunion avec ses Adjointes, la représentante de l'ONF leur a présenté le calendrier prévisionnel des coupes pour 2026 dans la forêt communale. Il évoque également les devis des travaux sylvicoles, patrimoniaux et d'exploitation, d'un montant total de 4 759,42 € HT (5 419,41 € TTC), qui généreront un bénéfice de 12 550 € pour la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve l'état des coupes pour 2026.

Valide les devis pour un montant de 4 759,42 € HT.

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

## **POINT 6 –COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

M. le Maire cède la parole à Mme Fimbel, 1<sup>ère</sup> adjointe qui présente le compte-rendu de la commission de construction tenue aujourd'hui.

## **POINT 7 –DIVERS**

### **🚩 7.1 : Remerciement**

M. le Maire lit les remerciements de Mme Geneviève Magnier, qui remercie pour le panier garni offert à l'occasion de son 85e anniversaire, ainsi que ceux de Mme Anne-Marie Rey, pour la fête des séniors.

### **🚩 7.2 : Election municipale**

M. le Maire informe que le premier tour des élections municipales se tiendra le 15/03/2026. Comme à chaque élection, le conseil municipal est sollicité pour assurer le fonctionnement du bureau de vote. Un tableau d'inscription est distribué aux membres du conseil.

### **🚩 7.3 : Panneau de rue**

M. Ludwig remarque que le panneau de rue « place des Zuckerpflimle », mal orthographié, n'a pas encore été remplacé. Le secrétariat contactera l'agent technique pour effectuer cette correction. Il trouve également que l'emplacement actuel du panneau, situé en arrière de la place, n'est pas idéal. M. Allemann lui précise que ce n'est pas l'emplacement définitif, le panneau ayant été installé à cet endroit pour l'inauguration, et qu'il peut facilement être déplacé.

### **🚩 7.4 : Miroir d'agglomération**

M. Ludwig suggère d'installer un miroir d'agglomération en bas de la rue de Folgensbourg, car la visibilité vers la rue Michelet est mauvaise en descendant cette rue. Il propose de le fixer au lampadaire déjà existant.

✦ 7.5 : Attribution nom de rue

M. Ludwig rappelle qu lors du conseil municipal du 05/09/2025, il avait été demandé aux membres de statuer sur le nom d'une impasse. Après discussion, « Impasse des Moutons » avait été retenu. Il n'est pas certain que cette décision ait été formellement délibérée. Le secrétariat vérifiera dans les comptes-rendus précédents si cela a bien été consigné.

✦ 7.6 : Vitesse dans la commune

M. Ludwig indique que, selon lui, les aménagements et l'installation des radars pédagogiques dans la commune n'ont pas entraîné une baisse significative de la vitesse des véhicules.

✦ 7.7 : Déchets-verts

M. Ludwig rapporte avoir vu, près de la caméra des déchets verts, une personne portant un long bâton, possiblement dans l'intention de l'endommager.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 06/03/2026 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h00.

Finale!

